

GARANTIE SUR LES PRODUITS HUSKY PRO-300, 400, 500 & 600

L'équipe HUSKY vous félicite pour votre achat d'un nouveau système centralisé d'aspiration HUSKY PRO et vous remercie de la confiance que vous portez envers ses produits qui sont de la plus haute qualité. Pour vous assurer une tranquillité d'esprit, HUSKY vous offre une garantie supérieure sur votre nouveau système d'aspiration. Les principes avantageux de cette garantie sont définis dans ce document. Nous vous invitons à prendre connaissance des conditions ci-dessous afin de rendre l'utilisation de votre système central d'aspiration la plus agréable possible. Veuillez vous référer à la section ci-dessous pour situer votre type d'usage qui définira la catégorie et les conditions selon lesquelles votre système sera protégé. Chez Husky, nous définissons 3 types de catégories d'utilisations d'un système centralisé d'aspiration PRO. Les définitions de catégories d'utilisations sont définies par, mais ne se limitent pas aux suivantes :

L'usage **RÉSIDENTIEL** normal est défini par des activités de nettoyages habituels dans un espace résidentiel. Le système PRO est utilisé dans une maison privée, peu importe la grandeur de la résidence. L'usage **COMMERCIAL LÉGER** est défini comme un nettoyage intermittent ou discontinu dans un espace commercial limité. Ce type d'utilisation varie normalement de quelques fois par semaine à un usage quotidien. Le système PRO dans un environnement commercial léger est utilisé dans les bureaux, restaurants, cliniques, centres de soins privés, petits hôtels, magasins, boutiques, ou tout autre utilisation modérée de type commercial. L'usage **COMMERCIAL LOURD ET INDUSTRIEL** est un usage intensif et répétitif sur de grands espaces ou dans un commerce spécialisé en nettoyage. Il est fait de façon quotidienne ou continue. C'est-à-dire, un système PRO utilisé dans les usines où il pourrait y avoir des produits chimiques, les aéroports et services connexes, lave-autos, usines pharmaceutiques, bâtiments institutionnels, hôpitaux, écoles, ou tout autre type d'utilisation industrielle.

GARANTIE SUR L'UNITÉ MOTRICE - USAGE RÉSIDENTIEL

Votre appareil HUSKY PRO est protégé par une garantie limitée de vingt-cinq (25) ans, à compter de la date originale d'achat, contre tout défaut de fabrication et/ou défectuosité fonctionnelle sur son enveloppe plastique extérieure. Le moteur et le module électronique sont garantis contre tout défaut de fabrication et/ou défectuosité fonctionnelle pendant douze (12) ans à compter de la date originale d'achat. L'ensemble des autres pièces de l'appareil est protégé par une garantie limitée de cinq (5) ans contre tout défaut de fabrication et/ou défectuosité fonctionnelle sur les pièces et la main-d'œuvre, à compter de la date originale d'achat chez un distributeur ou marchand autorisé HUSKY. Voir les « Conditions et modalités de la garantie » ci-dessous pour les conditions d'utilisation normale couvertes par cette garantie. Veuillez noter que la durée et les conditions de la garantie varient selon le pays où l'achat du système a été conclu. Consulter la liste au bas de cette page afin de connaître les pays où les clauses de cette garantie ne s'appliquent pas. La garantie est valide pour un usage résidentiel seulement. Est exclu de cette garantie tout usage à caractère commercial ou industriel.

GARANTIE SUR L'UNITÉ MOTRICE - USAGE COMMERCIAL LÉGER

Votre appareil HUSKY PRO est protégé par une garantie limitée de dix (10) ans à compter de la date originale d'achat contre tout défaut de fabrication et/ou défectuosité fonctionnelle sur son enveloppe plastique extérieure. L'ensemble des autres pièces de l'appareil est protégé par une garantie limitée de cinq (5) ans contre tout défaut de fabrication et/ou défectuosité fonctionnelle sur les pièces et la main-d'œuvre, à compter de la date originale d'achat chez un distributeur ou marchand autorisé HUSKY. Voir les « Conditions et modalités de la garantie » ci-dessous pour les conditions d'utilisation normale couvertes par cette garantie. Veuillez noter que la durée et les conditions de la garantie varient selon le pays où l'achat du système a été conclu. Consulter la liste au bas de cette page afin de connaître les pays où les clauses de cette garantie ne s'appliquent pas. La garantie est valide pour un usage commercial léger seulement. Est exclu de cette garantie tout usage à caractère industriel.

GARANTIE SUR L'UNITÉ MOTRICE - USAGE COMMERCIAL LOURD ET INDUSTRIEL

Votre appareil HUSKY PRO est protégé par une garantie limitée de deux (2) ans contre tout défaut de fabrication et/ou défectuosité fonctionnelle sur l'ensemble des pièces de l'appareil et la main-d'œuvre, à compter de la date originale d'achat chez un distributeur

ou marchand autorisé HUSKY. Voir les « Conditions et modalités de la garantie » ci-dessous pour les conditions d'utilisation normale couvertes par cette garantie.

CONDITIONS ET MODALITÉS DE LA GARANTIE

Au titre de la garantie, HUSKY s'engage à réparer les pièces d'une unité motrice pendant la durée de la garantie spécifiée ci-haut. Dans l'éventualité où HUSKY estimerait que l'unité motrice ne peut être réparée ou qu'une telle réparation se révélerait inopportune, une unité motrice similaire ou équivalente vous sera offerte en remplacement. Pour les garanties sur un usage résidentiel et commercial léger, pendant les cinq (5) premières années entières à compter de la date originale d'achat de l'unité motrice, les frais de main d'œuvre demeureront à la charge de HUSKY. À l'issue de cette période de cinq (5) ans, les frais de main d'œuvre nécessités par la mise en œuvre de la garantie seront facturés au propriétaire du système. Afin que la garantie spécifique au moteur reste valide, le propriétaire du système s'engage à faire vérifier l'appareil par un expert autorisé HUSKY après cinq (5) années d'utilisation pour un usage résidentiel et deux (2) années d'utilisation pour un usage commercial léger, suivant la date originale d'achat. Si l'expertise exige un remplacement des brosses de carbone du moteur, ces frais de remplacement ne sont pas couverts par la garantie et sont à la charge du propriétaire du système. La preuve d'achat de l'entretien sera exigible lors d'une réclamation sous garantie subséquente. Pour bénéficier des termes de cette garantie, le propriétaire du système doit immédiatement contacter un distributeur autorisé HUSKY pour signaler tout problème de fonctionnement de l'unité motrice. Tout transport d'une unité motrice pour fin de réparation sous garantie doit être approuvé préalablement par un distributeur autorisé HUSKY ou par le siège social HUSKY. Seuls les transports autorisés et/ou organisés par HUSKY ou ses représentants seront acceptés. La facture originale d'achat doit accompagner le produit défectueux pour toute prise en compte de votre demande. À défaut, l'enregistrement en ligne du produit ou l'envoi de la carte de garantie à HUSKY pourra se substituer à la preuve d'achat originale en cas de réclamation. Pour maintenir cette garantie valide, le système doit être utilisé de façon normale aux type d'usages spécifiés plus haut et tel que spécifié dans le guide de l'utilisateur. Tout usage non conforme ou abusif annulera systématiquement cette garantie. En tout état de cause, la garantie offerte par HUSKY sera exclue et ne pourra être mise en œuvre dans chacun des cas suivants: utilisation du système sous des tensions électriques autres que celles indiquées sur l'appareil, défectuosité fonctionnelle résultant d'une réparation de l'appareil par des personnes non qualifiées ou non autorisées par Husky, utilisation de l'appareil pour aspirer toutes matières proscrites par le manuel d'utilisateur, utilisation et entretien de l'appareil dans des conditions inhabituelles, non conformes ou inadéquates aux instructions de HUSKY, au manuel d'utilisateur ou à toutes autres spécifications contre-indiquées, altérations ou modifications physiques et/ou fonctionnelles du système, la réparation de dommages résultants d'une cause externe à l'appareil (accident, choc, surtension etc.), l'utilisation de périphériques ou accessoires non adaptés en combinaison avec l'appareil. Afin de bénéficier pleinement de votre système central d'aspiration et de sa garantie, le propriétaire utilisateur du système doit suivre les consignes d'entretien, telles que mentionnées dans le manuel de l'utilisateur. Les pièces d'usure normale telles les brosses de carbone et les filtres ne sont pas couverts par cette garantie. Toutes les réparations, entretiens et remplacements des brosses de carbone doivent être faits par un réparateur autorisé HUSKY. Toutes les dépenses liées à l'entretien normal incluant le changement des brosses de carbone sont aux frais du propriétaire du système.

GARANTIE DE CINQ (5) ANS SUR LES ACCESSOIRES - USAGE RÉSIDENTIEL

Tous les accessoires et boyaux flexibles sont garantis pour une période de cinq (5) ans à compter de la date originale d'achat contre tout défaut de fabrication et/ou défectuosité. Est exclu de la garantie sur les accessoires de cinq (5) ans tout usage à caractère commercial ou industriel. La garantie ne couvre pas les dommages causés par une utilisation abusive, altérations ou modifications physiques et/ou fonctionnelles d'un accessoire ou du boyau flexible. Peut aussi être considéré comme usage non conforme ou inadéquat: une installation inappropriée ou non recommandée faite à l'encontre des principes prédéfinis dans le manuel de l'utilisateur ou les instructions d'installation du système. Le non-respect des instructions d'installation HUSKY entraînera la caducité immédiate et sans équivoque de toute garantie fournie par HUSKY en application des présentes. Pour bénéficier du service en conformité avec les modalités de cette garantie, le propriétaire du système doit immédiatement contacter un distributeur autorisé HUSKY pour signaler tout problème de fonctionnement du produit. La facture originale d'achat doit accompagner le produit défectueux pour toute prise en compte de votre demande. Le transport pour fin de réparation ou remplacement sous garantie doit être approuvé par un distributeur autorisé HUSKY ou par le siège social HUSKY. Seuls les transports autorisés et/ou organisés par HUSKY ou ses représentants seront acceptés. Si les accessoires sont utilisés en milieu commercial léger, commercial lourd ou industriel, la garantie relative de douze (12) mois s'applique.

GARANTIE DE DOUZE (12) MOIS SUR ACCESSOIRES - USAGES COMMERCIAL LÉGER, COMMERCIAL LOURD ET INDUSTRIEL

S'ils sont utilisés en milieu commercial léger, commercial lourd ou industriel, les accessoires HUSKY PRO sont garantis contre tout défaut de fabrication et défectuosité

pour une période de douze (12) mois à compter de la date originale d'achat auprès d'un détaillant autorisé HUSKY. La garantie ne couvre pas les dommages causés par une utilisation abusive, altérations ou modifications physiques et/ou fonctionnelles de l'accessoire ou boyau flexible. Peut aussi être considéré comme usage non conforme ou inadéquat; une installation inappropriée ou non recommandée faite à l'encontre des principes prédéfinis dans le manuel de l'utilisateur ou les instructions d'installation du système. Le non-respect des instructions d'installation HUSKY entraînera la caducité immédiate et sans équivoque de toute garantie fournie par HUSKY en application des présentes. La facture originale d'achat doit accompagner le produit défectueux pour toute prise en compte de votre demande. Le transport pour fin de réparation ou remplacement sous garantie doit être approuvé par un distributeur autorisé HUSKY ou par le siège social HUSKY. Seuls les transports autorisés et/ou organisés par HUSKY ou ses représentants seront acceptés.

CONDITIONS APPLICABLES À L'ENSEMBLE DES GARANTIES HUSKY, RELATIVES À L'INSTALLATION

Le non-respect des instructions d'installation de HUSKY entraînera la caducité immédiate et sans équivoque de toute garantie fournie par le manufacturier HUSKY en application des présentes. L'installation d'un système HUSKY doit être faite selon les règles de l'art et en accord avec les réglementations et autres codes du bâtiment régionaux. Chaque juridiction peut avoir ses codes et règlements spécifiques applicables aux appareils installés dans ses bâtiments. HUSKY ne peut être tenu responsable des dommages occasionnés par une installation fautive ou défectueuse selon les termes et conditions de cette garantie. L'installateur s'engage à suivre toutes les obligations réglementaires légales et les instructions d'installation de HUSKY pour assurer la validité de la garantie offerte par HUSKY sur l'appareil installé.

GARANTIES COMPLÉMENTAIRES SUR LES PRODUITS HUSKY

HUSKY ne saurait être responsable au titre de toute autre garantie complémentaire accordée à l'acheteur par un distributeur autorisé des produits HUSKY ou par tout autre agent autorisé.

PAYS COUVERTS PAR LA GARANTIE PARTICULIÈRE

Veillez noter que pour les pays suivants, les clauses de la garantie ne s'appliquent pas : Allemagne, Arabie Saoudite, Argentine, Australie, Autriche, Chine, Inde, Italie, Malaisie, Suède et Taiwan.

POUR CES PAYS, LES CONDITIONS SUIVANTES S'APPLIQUENT :

GARANTIE SUR L'UNITÉ MOTRICE - USAGES RÉSIDENTIEL & COMMERCIAL LÉGER

Garantie de cinq (5) ans sur l'unité motrice : L'ensemble des autres pièces de l'appareil est protégé par une garantie limitée de cinq (5) ans contre tout défaut de fabrication et/ou défectuosité fonctionnelle sur les pièces et la main-d'œuvre, à compter de la date originale d'achat chez un distributeur ou marchand autorisé HUSKY. La garantie est valide pour un usage résidentiel et commercial léger seulement. Est exclu de la garantie tout usage à caractère commercial lourd ou industriel.

GARANTIE SUR L'UNITÉ MOTRICE - USAGES COMMERCIAL LOURD ET INDUSTRIEL

Votre appareil HUSKY est protégé par une garantie limitée de deux (2) ans contre tout défaut de fabrication et/ou défectuosité fonctionnelle sur l'ensemble des pièces de l'appareil et la main-d'œuvre, à compter de la date originale d'achat chez un distributeur ou marchand autorisé HUSKY. Voir les « Conditions et modalités de la garantie » ci-dessous pour les conditions d'utilisation normale couvertes par cette garantie.

Conditions et modalités de la garantie: Au titre de la garantie, HUSKY s'engage à réparer les pièces d'une unité motrice pendant la durée de la garantie spécifiée ci-haut. Dans l'éventualité où HUSKY estimerait que l'unité motrice ne peut être réparée ou qu'une telle réparation se révélerait inopportune, une unité motrice similaire ou équivalente vous sera offerte en remplacement. Pour la garantie sur usages résidentiel et commercial léger, pendant les cinq (5) premières années entières à compter de la date originale d'achat de l'unité motrice, les frais de main d'œuvre demeureront à la charge de HUSKY. À l'issue de cette période de cinq (5) ans, les frais de main d'œuvre nécessités par la mise en œuvre de la garantie seront facturés au propriétaire du système. Afin que la garantie spécifique au moteur reste valide pour un usage commercial léger, le propriétaire du système s'engage à faire vérifier l'appareil par un expert autorisé HUSKY après deux (2) années d'utilisation, suivant la date originale d'achat. Si l'expertise exige un remplacement des brosses de carbone du moteur, ces frais de remplacement ne sont pas couverts par la garantie et sont à la charge du propriétaire du système. La preuve d'achat de l'entretien sera exigible lors d'une réclamation sous garantie subséquente. Pour bénéficier des termes de cette garantie, le propriétaire du système doit immédiatement contacter un distributeur autorisé HUSKY pour signaler tout problème de fonctionnement de l'unité motrice. Tout transport d'une unité motrice pour fin de réparation sous garantie doit être approuvé préalablement par un distributeur autorisé HUSKY ou par le siège social HUSKY. Seuls les transports autorisés et/ou organisés par HUSKY ou ses représentants seront acceptés. La facture originale d'achat doit accompagner le produit défectueux pour toute prise en compte de votre demande. À défaut, l'enregistrement en ligne du produit ou l'envoi de la carte de garantie à HUSKY pourra se substituer à la preuve d'achat originale en cas de

réclamation. Pour maintenir cette garantie valide, le système doit être utilisé de façon normale aux type d'utilisation spécifiés, tel que spécifié dans le guide de l'utilisateur. Tout usage non conforme ou abusif annulera systématiquement cette garantie. En tout état de cause, la garantie offerte par HUSKY sera exclue et ne pourra être mise en œuvre dans chacun des cas suivants: utilisation du système sous des tensions électriques autres que celles indiquées sur l'appareil, défectuosité fonctionnelle résultant d'une réparation de l'appareil par des personnes non qualifiées ou non autorisées par Husky, utilisation de l'appareil pour aspirer toutes matières prosrites par le manuel d'utilisateur, utilisation et entretien de l'appareil dans des conditions inhabituelles, non conformes ou inadéquates aux instructions de HUSKY, au manuel d'utilisateur ou à toutes autres spécifications contre-indiquées, altérations ou modifications physiques et/ou fonctionnelles du système, la réparation de dommages résultants d'une cause externe à l'appareil (accident, choc, surtension etc.), l'utilisation de périphériques ou accessoires non adaptés en combinaison avec l'appareil. Afin de bénéficier pleinement de votre système central d'aspiration et de sa garantie, le propriétaire utilisateur du système doit suivre les consignes d'entretien, telles que mentionnées dans le manuel de l'utilisateur. Les pièces d'usure normale telles les brosses de carbone et les filtres ne sont pas couvertes par cette garantie. Toutes les réparations, entretiens et remplacements des brosses de carbone doivent être faits par un réparateur autorisé HUSKY. Toutes les dépenses liées à l'entretien normal incluant le changement des brosses de carbone sont aux frais du propriétaire du système.

GARANTIE DE CINQ (5) ANS SUR LES ACCESSOIRES - USAGE RÉSIDENTIEL

Tous les accessoires et boyaux flexibles sont garantis pour une période de cinq (5) ans à compter de la date originale d'achat contre tout défaut de fabrication et/ou défectuosité. Est exclu de la garantie sur les accessoires de cinq (5) ans tout usage à caractère commercial ou industriel. La garantie ne couvre pas les dommages causés par une utilisation abusive, altérations ou modifications physiques et/ou fonctionnelles de l'accessoire ou boyau flexible. Peut aussi être considéré comme usage non conforme ou inadéquat; une installation inappropriée ou non recommandée faite à l'encontre des principes prédéfinis dans le manuel de l'utilisateur ou les instructions d'installation du système. Le non-respect des instructions d'installation de HUSKY entraînera la caducité immédiate et sans équivoque de toute garantie fournie par HUSKY en application des présentes. Pour bénéficier du service en conformité avec les modalités de cette garantie, le propriétaire du système doit immédiatement contacter un distributeur autorisé HUSKY pour signaler tout problème de fonctionnement du produit. La facture originale d'achat doit accompagner le produit défectueux pour toute prise en compte de votre demande. Le transport pour fin de réparation ou remplacement sous garantie doit être approuvé par un distributeur autorisé HUSKY ou par le siège social HUSKY. Seuls les transports autorisés et/ou organisés par HUSKY ou ses représentants seront acceptés. Si les accessoires sont utilisés en milieu commercial léger, commercial lourd ou industriel, la garantie relative de douze (12) mois s'applique.

GARANTIE DE DOUZE (12) MOIS SUR ACCESSOIRES - USAGES COMMERCIAL LÉGER, COMMERCIAL LOURD ET INDUSTRIEL

S'ils sont utilisés en milieu commercial léger, commercial lourd ou industriel, les accessoires HUSKY PRO sont garantis contre tout défaut de fabrication et défectuosité pour une période de douze (12) mois à compter de la date originale d'achat auprès d'un détaillant autorisé HUSKY. La garantie ne couvre pas les dommages causés par une utilisation abusive, altérations ou modifications physiques et/ou fonctionnelles de l'accessoire ou boyau flexible. Peut aussi être considéré comme usage non conforme ou inadéquat; une installation inappropriée ou non recommandée faite à l'encontre des principes prédéfinis dans le manuel de l'utilisateur ou les instructions d'installation du système. Le non-respect des instructions d'installation de HUSKY entraînera la caducité immédiate et sans équivoque de toute garantie fournie par HUSKY en application des présentes. La facture originale d'achat doit accompagner le produit défectueux pour toute prise en compte de votre demande. Le transport pour fin de réparation ou remplacement sous garantie doit être approuvé par un distributeur autorisé HUSKY ou par le siège social HUSKY. Seuls les transports autorisés et/ou organisés par HUSKY ou ses représentants seront acceptés.

CONDITIONS APPLICABLES À L'ENSEMBLE DES GARANTIES HUSKY, RELATIVES À L'INSTALLATION

Le non-respect des instructions d'installation de HUSKY entraînera la caducité immédiate et sans équivoque de toute garantie fournie par le manufacturier HUSKY en application des présentes. L'installation de toute unité motrice HUSKY doit être faite selon les règles de l'art et en accord avec les réglementations et autres codes du bâtiment régionaux. Chaque juridiction peut avoir ses codes et règlements spécifiques applicables aux appareils installés dans ses bâtiments. HUSKY ne peut être tenu responsable des dommages occasionnés par une installation fautive ou défectueuse selon les termes et conditions de cette garantie. L'installateur s'engage à suivre toutes les obligations réglementaires légales et les instructions d'installation de HUSKY pour assurer la validité de la garantie offerte par HUSKY sur l'appareil installé.

GARANTIES COMPLÉMENTAIRES SUR LES PRODUITS HUSKY

HUSKY ne saurait être responsable au titre de toute autre garantie complémentaire accordée à l'acheteur par un distributeur autorisé des produits HUSKY ou par tout autre agent autorisé.